

Service public de la performance énergétique de l'habitat.

Les aides 2019 du territoire du Pays d'Aix pour favoriser la rénovation énergétique.

L'efficacité énergétique des logements est un enjeu économique, social et environnemental majeur de la transition énergétique.

Sur le Territoire du Pays d'Aix, la moitié des logements a été construits avant 1975 beaucoup d'entre eux ont peu ou pas isolés. Pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux, de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 3% des logements doivent être rénovés énergétiquement d'ici 2030.

Pour répondre concrètement à ces enjeux, le 27 février 2019, le Conseil de territoire du Pays d'Aix a voté la poursuite et l'adaptation des aides à la rénovation énergétique.

5 types d'aides pour vous aider à rénover votre logement, améliorer votre confort et réduire vos charges.

Vous êtes propriétaire d'un logement individuel que vous occupez ou que vous louez (avec conventionnement ANAH) ?

Le territoire du Pays d'Aix vous propose des aides sur les postes suivants :

- **Diagnostic énergétique** > jusqu'à 50% du montant du diagnostic plafonné à 300€
- **Isolation toiture** (sous conditions) > entre 150 et 900€ TTC selon ressources et types d'isolants
- **Isolation des murs** (sous conditions) > entre 975 et 2.900 TTC selon ressources et types d'isolation
- **Régulation et programmation** > jusqu'à 25% du montant TTC plafonné à 150€
- **Solaire thermique : Chauffe-eau et Chauffage** > jusqu'à 20% du montant TTC plafonné à 350€ pour le chauffe-eau solaire et 500€ pour le chauffage.

Ces aides sont cumulables avec les autres dispositifs d'aides nationaux et locaux existants.